

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 juin 2018

Le conseil municipal s'est réuni le vingt huit juin deux mille dix-huit à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 22 juin 2018

I-DÉLIBÉRATIONS :

1) Taux d'imposition TFNB

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, les taux d'imposition ont été votés. Le taux du foncier non bâti a été fixé à 60%. Le contrôle de légalité demande au conseil de revoir le taux du foncier non bâti en respectant les règles de lien entre les taux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DIT que le taux d'imposition pour le foncier non bâti est fixé à 54.63%

2) Dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à recourir à la télétransmission au contrôle de légalité des différents actes, marchés publics, contrats de concession ou accords-cadres, document budgétaire et à signer la convention pour la dématérialisation des actes avec le Préfet de Seine et Marne.

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire à recourir à la télétransmission des actes, marchés publics, contrats de concession ou accords-cadres et des documents budgétaires au contrôle de légalité.

3) Tarifs portage à domicile

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé de confier la livraison des repas à domicile à la société ELIOR.

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de pratiquer à compter du 1^{er} juillet 2018 la grille ci-dessous pour les repas du midi.

Revenus	R < 1067€	1068€ < R < 1564€	1565€ < R < 2062€	2063€ < R < 2560€	2561€ < R < 3187€	>3188€
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6
	5,00 €	6,25 €	7,50 €	8,75 €	10,00 €	11,25 €

DIT que la collation du soir sera facturée au prix coutant

DIT que les revenus pris en compte seront l'avis d'imposition connu au moment de l'inscription

DIT qu'un nouveau calcul des tarifs sera effectué chaque année en janvier au vu de l'avis d'imposition N-1

DIT que pour un couple, le tarif appliqué se fait sur les revenus de chaque personne

DIT que les factures seront adressées chaque mois pour le mois écoulé

4) Suppression et création de poste

Monsieur le Maire expose qu'un agent a demandé à travailler à mi-temps à partir du 1^{er} septembre 2018. Il est donc proposé de fermer le poste d'adjoint d'animation à temps complet 35 heures et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à mi-temps 17h30 annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité

DÉCIDE de supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps complet

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint d'animation à mi-temps avec effet au 1^{er} septembre 2018

5) Subvention exceptionnelle Volley Ball

Monsieur le Maire indique que le club du Volley Ball a fêté ses quarante ans d'existence. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 500€ pour participer aux frais qui ont été engagés lors de la manifestation du 17 juin 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 500€ au club de Volley Ball pour participation à la manifestation des quarante ans de l'association.

6) Approbation du principe de création d'un service de police municipale intercommunale environnementale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un service intercommunal de police municipale environnementale au niveau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Ce projet est inscrit dans la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire signée le 7 juillet 2016 à l'occasion d'une réunion plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La création d'une police municipale intercommunale environnementale permettrait aux communes qui ne sont pas en mesure de financer un service de police municipale, de bénéficier d'un service localement ou pour celles disposant déjà d'une police municipale de disposer d'une possibilité de renfort, en cas de besoin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- D'approuver le principe de création d'un service de police municipale intercommunale environnementale par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire
- D'habiliter Monsieur le Maire à demander au Président de la Communauté d'Agglomération de procéder au recrutement par ladite communauté d'Agglomération, d'agents de police municipale en vue de mutualiser le service de police municipale intercommunale environnementale sur l'ensemble des communes qui souhaiteront y adhérer.

7) Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique

En 2018, Île-de-France Mobilités a informé la commune de Dampmart de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France.

L'objectif de ce projet est de permettre aux citoyens de la commune de Dampmart de bénéficier d'une solution de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.

Ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune de Dampmart, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités.

En vertu de l'article L. 1241-1 du Code des transports, Île-de-France Mobilités doit obtenir l'accord de la commune de Dampmart afin de mettre en place ce service sur son territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

21 voix pour

1 Abstention André CANAPE

DONNE SON ACCORD pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Dampmart ;

DELEGUE le portage du projet de location longue durée de vélos à assistance électrique à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au titre de sa compétence d'Organisation de la Mobilité sur son territoire ;

II – Décisions

1. Convention avec le centre de gestion pour l'intervention d'un archiviste itinérant
2. Avenant n° 2 marché de travaux de réhabilitation du groupe scolaire Gambetta
3. Marché de vente de gaz naturel pour ses bâtiments communaux
4. Avenant pour la prise en charge de la livraison des repas à domicile
5. Marché lot N°11 deuxième tranche de la réhabilitation du groupe scolaire Gambetta

Fin de la séance à 22h00



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH

